

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019**

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 6
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

**OBJET : Vœu de soutien à « L'Appel pour un pacte Finance-Climat Européen »**

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** L. VASTEL, Maire : C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
C. ALVARO	à	M. FAYE
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
S. CICERONE	à	G. MERGY.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,  
 Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'adopter le vœu ci-après reproduit :

« Le 31 octobre 2017, l'ONU alertait solennellement le monde sur l'écart « catastrophique » existant entre les engagements pris par les Etats et les réductions des gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C et si possible en –dessous de 1.5°C.

Le réchauffement climatique va provoquer, des catastrophes naturelles (sécheresses, canicules, inondations, ouragans ...), engendrant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, mais aussi des famines et leurs conséquences, des déplacements de populations meurtriers.

Que se passera-t-il, si des centaines de millions de personnes étaient dans l'obligation de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Le Président des Etats unis ayant retiré son pays de l'Accord de Paris au nom de l'emploi, c'est à l'Europe de démontrer, qu'il est possible de diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre, tout en créant des emplois.

Le Collectif « Climat 2020 pour un Pacte Finance-Climat Européen » réunit des citoyens de tous milieux et des femmes et hommes politiques de tous horizons, des chefs d'entreprises et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés et des chômeurs, des artistes, des responsables associatifs etc., tous convaincus que l'Europe doit, de toute urgence, apporter une réponse claire et ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique.

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 18 mars 2019, s'associe à cet appel et demande solennellement aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de négocier au plus vite un Pacte Finance-Climat. Ce pacte doit assurer, sans tarder et durablement, le financement de politiques volontaristes à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et favoriser la transition énergétique sur le territoire européen, en permettant également de renforcer notre partenariat avec les pays du sud. »

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :


- M. Le Président de la République
- M. Le Ministre de l'Écologie et du Développement Durable
- M. le Préfet des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 01/04/19

Publication/Affichage du 02/04/19 au 02/06/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

